

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047

Numéro SIREN : 833 248 909

Nom ou dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2024 sous le numéro de dépôt 63



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

PG/2017 B 01047

LA SALLE DRAGUIGNAN
612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : PG/2017 B 01047

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LA SALLE DRAGUIGNAN

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 833248909 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 03/01/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 07/12/2023, enregistré sous le numéro 2024/63, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 03/01/2024
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



①

BILAN SIMPLIFIÉ

03 JAN. 2024

Désignation de l'entreprise		LA SALLE DRAGUIGNAN		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		612 AV DU GENERAL DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN		83300 DRAGUIGNAN		
SIREN		8 3 3 2 4 8 9 0 9		Déposé sous le N° 24/63		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le 13 11 22 20 22		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	175 000	012	175 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	120 000	030	60 533
	Immobilisations financières * (1)		040	4 280	042	4 280
	Total I (5)		044	299 280	048	239 813
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	15 857	074	15 857
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		086	
	Charges constatées d'avance*		092		094	
Total II		096	15 857	098	15 857	
Total général (I + II)			110	315 137	112	59 467
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	20 596		
	Résultat de l'exercice		136	24 340		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	46 936			
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	162 793		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	11 246		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 18 358)		172	34 695		
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	208 734		
Total général (I + II + III)			180	255 670		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services*		217		218	302 235			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226	21 290				
	Autres produits				230	3 075				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	326 599			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises)*				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	140 625				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 188	244	9 019				
	Rémunérations du personnel*				250	73 271				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 453				
	Dotations aux amortissements*				254	12 000				
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	4 239				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	252 608		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	73 992			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2 056			
Produits exceptionnels (IV)						290	9 093			
Charges exceptionnelles (VI)						300	56 689			
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	24 340			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	24 340	314				
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344					
ZFANG (44. quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	655		350			
Créanc report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	645					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	990					
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)		641								
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col.1	352	3 050	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : * 93 874 dont imputés sur le résultat :								360	3 050	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col.1	370		372	
						Déficit col. 2				

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE COMPTABLE***Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022*

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	X		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X		
STOCK ET EN COURS			X
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS			X
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			X
CRÉDIT BAIL			X
ACTIF IMMOBILISE	X		
ACTIF CIRCULANT	X		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	X		
CAPITAUX PROPRES	X		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	X		

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 255 669.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 302 234.69 Euros et dégageant un résultat bénéficiaire net de 24 339.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Que notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement
- Activité : Salle de sport / fitness

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles L.123-12 et L123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice ;

dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Fond Commercial

Immobilisation incorp. - Fonds commercial

175 000,00

207000 FOND COMMERCIAL

175 000,00



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Immobilisations corporelles	60 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-59 466,67

Immobilisations Financières

Dépôts et cautionnements.

Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00

Etat des Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel sportif / équipements salle de sport & fitness 10 ans

Stocks et en Cours

Néant.

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Actif Immobilisé**

Actif Immobilisé	
Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00
Immobilisations corporelles	60 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MATERIEL LA SALLE	-59 466,67
Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00
Total I	239 813,33

Actif Circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif Circulant	
Autres créances	15 856,55
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	
445800 TVA A REGULARISER	2 570,72
467360 LA SALLE SAINT RAPHAEL	
481000 Charges à répartir sur plusieurs ex	13 285,83
Disponibilités	
512800 SOCIETE GENERALE	
Total II	15 856,55

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Composition du Capital Social**

Nombre D'actions Composant Le Capital Social
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-12°)

	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100	0	0	100
Valeur nominale	20	0	0	20
Valeur Nominale				

Capitaux Propres**Capitaux Propres**

Capital social ou individuel	2 000,00
101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00
Report à nouveau	20 596,32
110000 REPORT A NOUVEAU	20 596,32
Résultat de l'exercice	24 339,50
TOTAL I	46 935,82

Dettes - Autres Dettes**Dettes**

Emprunts et dettes assimilées	162 793,02
164100 PRET CA 240000 08/2025	92 820,99
164110 PRET CA 15000€ 03/2025	6 765,81
164120 PRET CA 37000 € PGE 05/2026	31 654,73
164130 PRET CA 28000 € PGE 06/2027	25 232,02
512100 CREDIT AGRICOLE	6 105,56
512800 SOCIETE GENERALE	213,91
Fournisseurs et comptes rattachés	11 245,56
401000 FOURNISSEURS COLLECTIF	11 245,56
Autres dettes	34 695,48
421005 COLIN LECLERC VIRGINIE	1 200,00
421006 ZUNINO ROMAIN	956,83
421007 DEBRET NICOLAS	
421009 GALES ORNELLA	1 036,19
421010 DESRATS JESSICA	
421011 HIPPOLYTE REBECCA	769,39
421101 STOJANOVSKI SYLVERE	907,25
421103 MARTI STEPHANIE	726,80
431000 URSSAF	2 313,00
437100 AG2R LA MONDIALE	
437200 RETRAITE AG2R	497,67
437500 PREVOYANCE AG2R	126,08
437501 MUTUELLE ALLIANZ	1 939,50
437620 *****	
442100 Prélèvements à la source PAS	83,00
445510 TVA A DECAISSER	5 782,00
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	
455000 COMPTE COURANT SANCARLOS P.	257,77
455100 CCT MAUL ANNE LAURE	18 100,00
TOTAL II	208 734,06

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Effectif Moyen du personnel

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5 salariés

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

03 JAN. 2024

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N° 83300 DRAGUIGNAN
24/63

SIRET 83324890900016 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS (2023),
Et le 26 novembre,

Les associés de la Société LA SALLE DRAGUIGNAN, SAS au capital de 2 000 euros, se sont réunis au siège social, 612 Avenue du Général DE GAULLE – 83300 DRAGUIGNAN, en Assemblée Générale sur convocation du président.

Les associés ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance en temps de droit de la date de la tenue de la présente assemblée et en donnent acte au président.

L'assemblée est présidée par Monsieur SAN CARLOS Patrick, associé et président de la SAS LA SALLE HOLDING et de la SAS LA SALLE DRAGUIGNAN.

Le Président constate que les associés présents, possédant ensemble 100 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément à la Loi et aux Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- examen et approbation du bilan et du compte de résultat, quitus au président.
- affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial ;
- questions diverses.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les différentes résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée, après examen des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les opérations de l'exercice, en approuve les termes ainsi que le bilan et le compte de résultat pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui font apparaître un bénéfice net comptable de 24 340 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus de sa gestion au président

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SAN CARLOS Patrick, président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 24 340 € :

- 24 340 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 44 935 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Approbation du rapport spécial

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de l'inexistence de convention entre la société et l'un de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

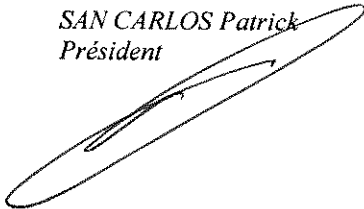
CINQUIEME RESOLUTION : Procuration pour formalités

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'effectuer les formalités requises par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, certifié conforme par le président.

SAN CARLOS Patrick
Président



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

SIRET 83324890900016 RCS DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du 26 novembre 2023

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2022

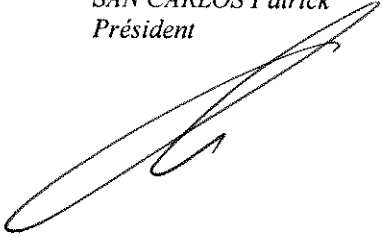
TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 24 340 € :

- 24 340 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 44 935 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAN CARLOS Patrick
Président



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

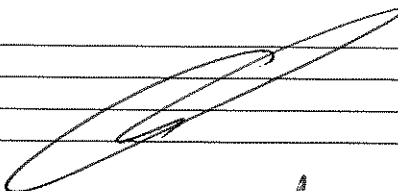
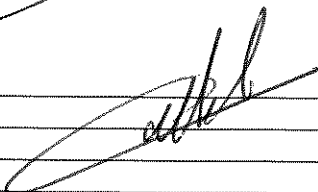
SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

SIRET 83324890900016 RCS DRAGUIGNAN

FEUILLE DE PRÉSENCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 26 novembre 2023

ASSOCIES	ACTIONS	SIGNATURES
SAS LA SALLE HOLDING 609 Route de la Roquette 06250 MOUGINS	50	
Madame Anne-Laure CULLET 5147 Route de Valbonne 06410 BIOT	50	

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 actions.

SAN CARLOS Patrick
Président



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

SIRET 83324890900016 RCS DRAGUIGNAN

RAPPORT DE GESTION
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 26 novembre 2023

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Nous nous réunissons le 26 novembre 2023 en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 et 22 des statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le rapport spécial du président sur la convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat (DGFIP N° 2033-B-SD) fait apparaître un bénéfice net de 24 340 € que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'année écoulée

La situation de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 peut être traduite par les quelques chiffres suivants :

Le chiffre d'affaires

302 235 € contre 54 298 € en N-1

La valeur ajoutée

161 610 € contre (59 293) € en N-1

L'Excédent brut d'exploitation

87 156 € contre (55 113) € en N-1

Le résultat d'exploitation

73 992 € contre (65 594) € en N-1



*Le résultat courant avant impôts
71 936 € contre (68 018) € en N-1*

*Le résultat exceptionnel
(47 596) € contre 49 876 € en N-1*

*Le résultat net comptable de l'exercice
24 340 € contre 24 340 € en N-1*

*Commentaires :
NEANT*

- *Convention visée à l'article L223-19 du Code de Commerce*

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur la convention susceptible de tomber sur le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Proposition d'affectation du résultat

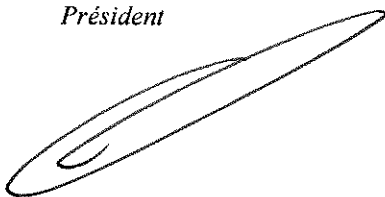
Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 24 340 € :

- *24 340 € au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 44 935 €*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à DRAGUIGNAN le 26 novembre 2023

*SAN CARLOS Patrick
Président*



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

SIRET 83324890900016 RCS DRAGUIGNAN

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

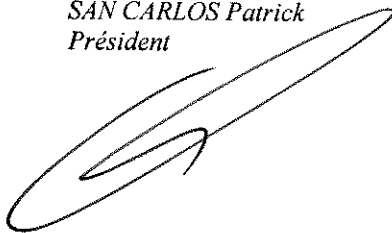
**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Madame,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L223-19 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

NÉANT

SAN CARLOS Patrick
Président



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL